



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : revendications

Question écrite n° 22781

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la retraite des infirmières libérales. Les infirmières libérales sont inquiètes car elles risquent de voir leur retraite diminuer dans les années à venir. Le 19 juin 2003, douze des vingt membres du conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes (CARPIMKO) ont quitté la salle en plein conseil. Au centre du malaise, se trouve la volonté de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) de faire supporter davantage de charges aux infirmières et autres auxiliaires médicaux. Ainsi, les auxiliaires médicaux vont subir un surcoût d'au moins 360 euros (soit plus de 30 %) de leur cotisation annuelle sans aucune contrepartie. La CNAVPL prévoit encore d'augmenter la contribution des auxiliaires médicaux, à la solidarité entre les différentes professions libérales sans tenir compte des capacités contributives de chacun, alors que plus de 65 % de leurs cotisations vieillesse servent déjà à financer la retraite d'autres professions. Enfin, la retraite des infirmières sera calculée sur des points dont la valeur ne repose sur aucune référence, donc susceptibles de fluctuer en fonction de la situation financière des régimes de retraite. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour mettre un terme au développement du sentiment d'injustice qui, de plus en plus, étreint les infirmières libérales.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22781

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5912